

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 et 22 septembre 2017**

**Rapport CR 2017-167
SOUTIEN AUX SINISTRÉS DES OURAGANS DANS LES CARAÏBES**

Amendement

Dans l'article 1 de la délibération, les paragraphes suivants sont complétés ainsi :

« En solidarité avec les victimes de l'ouragan Irma, décide d'attribuer une aide d'urgence au bénéfice des deux collectivités d'outre-mer, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, pour les aider à faire face aux dépenses liées à la reconstruction, à la remise en route de la collectivité et au maintien des services publics, ainsi qu'aux dépenses d'urgence afin de contribuer aux besoins de la population, **en priorité la population défavorisée de Saint-Martin.**

Pour faire face à l'urgence et aux besoins des collectivités, décide, par dérogation au règlement budgétaire et financier, que le versement se fera en une fois, sans demande préalable. **Du fait du statut fiscal particulier de ces collectivités, un bilan détaillé des investissements réalisés à partir des aides de la Région Ile-de-France sera présenté à cette dernière, dans un délai d'un an, par ces collectivités ».**

Exposé des motifs

Les dommages subis par les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy nécessitent de toute évidence une forte mobilisation pour remettre rapidement en activité les équipements et services publics indispensables aux populations.

La Région Ile-de-France, qui est la plus riche de France, doit dans pareilles situations se montrer solidaire et mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux.

Néanmoins chacun sait que Saint-Martin et Saint-Barthélemy disposent de statuts fiscaux particuliers, qui exemptent leurs habitants les plus fortunés d'impôts, et notamment d'impôt sur la fortune.

Ainsi Bruno Magras, président LR du Conseil territorial de Saint-Barthélemy, se vante-t-il que, sur ce territoire, « *le premier service public, c'est de ne pas payer d'impôt!* » (Les Échos, 22/07/2016). Aujourd'hui pourtant, après les dégâts causés par l'ouragan Irma, ces services publics sont bien à reconstruire. Mais monsieur Magras, arc-bouté dans sa posture anti-fiscale, soutient à la veille de la visite d'Emmanuel Macron que Saint-Barthélemy n'a pas besoin de l'État pour « *relever la tête* » (Le Monde, 13/09/2017).

M/2



Conseil régional

Dans ces conditions, les modalités d'une aide régionale à Saint-Barthélemy doivent être rigoureusement pesées et contrôlées.

Il en va différemment de Saint-Martin, où un tiers de la population est titulaire de la couverture maladie universelle (CMU), et près d'un dixième perçoit le RSA.

Tous ces éléments doivent attirer l'attention de notre collectivité sur la façon dont son action solidaire envers ces territoires et leurs habitants doit être répartie et, le cas échéant, contrôlée.

C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 et 22 septembre 2017**

**Rapport CR 2017-167
SOUTIEN AUX SINISTRÉS DES OURAGANS DANS LES CARAÏBES**

Amendement

Dans l'article 1 de la délibération, le paragraphe suivant est modifié ainsi :

« Affecte une autorisation d'engagement de ~~200 000€~~ **400 000 €** disponible sur le **chapitre 902 - Enseignement, code fonctionnel -22 Enseignement du second degré, 223 Lycées privés.** »

Le récapitulatif et les fiches annexés à la délibération sont modifiés en conséquence.

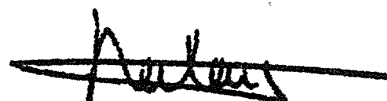
Exposé des motifs

La somme de 200 000€ initialement proposé s'avèrera très insuffisante pour aider efficacement à la remise en route des services publics et des équipements détruits sur ces territoires.

L'effort de solidarité de notre collectivité doit par conséquent être, a minima, doublé.

La revalorisation des fonds d'aide alloués par la Région aux collectivités touchées par les catastrophes climatiques se justifie d'autant plus que de nouveaux ouragans sont d'ores et déjà annoncés. Il convient donc d'anticiper.

Les moyens budgétaires nécessaires à cette action peuvent être débloqués sur des dispositifs hors compétences de la Région, tels que l'aide aux lycées privés.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 et 22 septembre 2017**

**Rapport CR 2017-167
SOUTIEN AUX SINISTRÉS DES OURAGANS DANS LES CARAÏBES**

Amendement

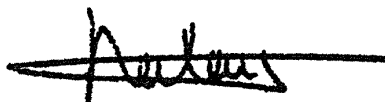
Dans l'article 3 de la délibération, le paragraphe suivant est modifié ainsi :

« Affecte une autorisation d'engagement de ~~80 000~~ **160 000** € disponible sur le chapitre **902 - Enseignement, code fonctionnel -22 Enseignement du second degré, 223 Lycées privés.** »

Exposé des motifs

Compte tenu des très faibles ressources publiques dont bénéficie Haïti, la somme de 80 000 euros initialement proposée ici s'avèrera très insuffisante pour aider efficacement les populations haïtiennes et pour remettre en service les équipements scolaires touchés par l'ouragan Matthew.

L'effort de solidarité de notre collectivité doit par conséquent être, *a minima*, doublé. Les moyens budgétaires nécessaires à cette action peuvent être débloqués sur des dispositifs hors compétences de la Région, tels que l'aide aux lycées privés.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 et 22 septembre 2017

Rapport CR 2017-167
SOUTIEN AUX SINISTRÉS DES OURAGANS DANS LES CARAÏBES

Amendement

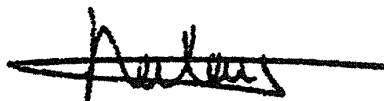
L'article 3 de la délibération est complété ainsi :

« Au-delà de l'aide d'urgence à la population et aux collectivités, décide de participer à la reconstruction de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy en soutenant l'envoi par l'IAU d'Ile-de-France d'une équipe d'experts avec pour mission d'établir un programme de reconstruction qui portera sur :

- Un diagnostic des infrastructures urbaines à reconstruire selon les principes de la résilience ;
- Une identification des orientations de la planification territoriale pour rendre ces deux îles plus résilientes face aux effets du changement climatique, **et en prenant pleinement en compte le nécessaire respect de la loi Littoral ;**
- Une identification des acteurs techniques et financiers à mobiliser pour la mise en œuvre de la reconstruction résiliente. Cette mission sera organisée sur une durée de 8 à 15 jours dès l'achèvement de la phase actuelle de sauvetage d'urgence et d'aide humanitaire. »

Exposé des motifs

Du fait de problématiques foncières spécifiques, la loi Littoral n'est pas toujours respectée aux Antilles comme elle le devrait. Ceci est dommageable pour l'environnement, de même que pour la sécurité des constructions concernées et de leurs occupants. La Région, dès lors qu'elle apporte son aide aux aménagements et aux reconstructions futures sur ces territoires, se doit de rappeler cette loi, et de contribuer aux solutions permettant de mieux la respecter.



Céline MALAISÉ